

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL DE BUCHILLON
MARDI 27 OCTOBRE 2020
PRESIDEE PAR Mme ANNABEL PULCRANO, PRESIDENTE**

Lieu : Maison de Commune de Buchillon

ORDRE DU JOUR :

1. Appel
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal du 8 septembre 2020
4. Communications de la Présidente
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis N°6/2020 relatif à la rénovation du bâtiment administratif et celui abritant les logements de fonction, demande de crédit de CH 1'250'000.-
 - Rapport de la Commission des finances
 - Rapport de la Commission d'urbanisme
7. Préavis N°7/2020 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2021
 - Rapport de la Commission des finances
8. Postulat de M. Gian Dorta, défibrillation rapide en cas d'arrêt cardiaque par la mise en place d'un réseau de premiers répondants
9. Divers et propositions individuelles

1. Appel

L'appel relève : 14 présents (Présidente non comprise)

Les conseillers excusés : M. Lawrence Breitling, Mme M. Sandra Breitling, Mme Anna Buzzi, M. Raymond Chatelan, M. Geoffroy Ganshof, M. Jean Gnägi, Mme

Michèle Morand, Mme Tima Mujezinovic, M. Dominique Pioletti, M. Andreia Uffer et M. Julien Vulliet.

2. Acceptation de l'ordre du jour

Mme Annabel Pulcrano : Est-ce que quelqu'un souhaite apporter une modification à l'ordre du jour ?

M. Antoine du Pasquier : Je vous annonce que quatre des cinq membres de la Commission d'urbanisme sont absents ce soir, ainsi que le Municipal en charge du préavis N°6/2020. Je propose de repousser la défense et la discussion de ce Préavis à la prochaine séance du Conseil communal, selon l'article 75 du Règlement du Conseil communal.

Mme Annabel Pulcrano : Je vous informe que, selon l'article 75 du Règlement du Conseil communal, si un cinquième des membres présents demandant que la votation n'intervienne pas durant la séance, alors la proposition est adoptée de plein droit. Est-ce qu'il y a trois conseillers présents qui acceptent cette proposition ?

La Présidente passe au vote.

Acceptation et adoption de plein droit de la proposition par 9 voix pour. L'ordre du jour est ainsi modifié.

Mme Annabel Pulcrano : Que ceux qui acceptent l'ordre du jour modifié lèvent la main ?

Acceptation de l'ordre du jour modifié par 12 voix pour, 1 avis contraire et 1 abstention.

3. Acceptation du procès-verbal du 8 septembre 2020

Mme Annabel Pulcrano : Vous avez tous reçu le procès-verbal de la séance mentionnée. Avez-vous des rectifications à proposer ?

Personne ne se manifeste, la Présidente passe au vote.

Acceptation du procès-verbal par 13 voix pour et une abstention.

Mme Annabel Pulcrano : Je remercie la secrétaire, absente ce soir, pour son excellent travail.

4. Communications de la Présidente

Mme Annabel Pulcrano : J'ai reçu une pétition de la part d'une citoyenne de Buchillon concernant le bilan de l'animation du centre du village. La pétition sera traitée par le Bureau et adressée à l'autorité compétente. Je la laisse sur mon bureau si vous souhaitez la consulter en fin de séance. Est-ce que quelqu'un souhaite que je la lise ?

Je me suis informée concernant l'éventualité d'une intervention par une personne non membre du Conseil communal lors d'une séance de celui-ci. Si le Conseil communal le demande, cette personne peut répondre à une question précise, par exemple une question technique. Dans le cadre de la séance du 8 septembre dernier, selon le Préfet, comme M. Egger avait déjà été entendu par la Municipalité et par la Commission d'urbanisme, cette situation l'aurait mis dans une mauvaise posture. S'il avait donné son avis, ça aurait pu faire balancer l'opinion du Conseil communal. Donc même si c'est juridiquement acceptable, c'est une situation jugée maladroite par le Préfet.

Concernant les élections communales de 2021, je vous annonce que la liste des candidatures pour la prochaine législature est ouverte auprès du Greffe communal. Il nous faut 42 personnes au total afin de remplir tous les mandats, dont 30 membres du Conseil communal et leurs 12 suppléants. En principe, la séance d'information aura lieu le 17 novembre 2020 à la Maison de Commune. Vous pouvez donc informer vos amis et voisins. En tant que conseillers communaux, vous devez également vous inscrire si vous souhaitez participer à une nouvelle législature.

Pour le point 7 de l'ordre du jour, le Bureau du Conseil communal propose que les rapporteurs se limitent à lire les conclusions afin de diminuer la durée de cette séance et de réduire le risque de transmission virale. Malgré ce qui est inscrit dans le Règlement du Conseil communal, nous avons le droit de procéder ainsi, tant que le Conseil communal est évidemment d'accord.

M. Antoine de Rham : Quelle est le dernier délai d'inscription ?

Mme Annabel Pulcrano : Le 18 janvier 2021 pour la première élection qui se fera le 7 mars 2021.

M. Louis de Montpellier : Peut-on s'inscrire de façon digitale ?

Mme Annabel Pulcrano : Non, vous devez vous inscrire auprès du Greffe communal.

Personne ne se manifeste, la Présidente passe au vote concernant la proposition de lecture des conclusions des rapports uniquement.

Acceptation de cette proposition par 13 voix pour et 1 avis contraire.

5. Communications de la Municipalité

M. Robert Arn : Information concernant une initiative qui s'appelle « SOS communes » lancée par deux députés, M. Romanens et Mme Byrne Garelli. Elle demande que l'intégralité de la facture sociale soit à la charge du Canton de Vaud. Sur le plan comptable il s'agirait d'un report de point d'impôts de : 15 points des communes vers le Canton de Vaud. Le Conseil d'État a eu « la grande classe » d'interdire aux Municipalités de défendre cette initiative. Notre Municipalité ne peut donc pas la soutenir, mais en tant que citoyen nous avons le droit de le faire. A ce stade, cette initiative a été déposée au Conseil d'État, lequel doit se prononcer dans un délai d'environ un mois, puis l'ouverture de la récolte des signatures cet automne.

M. Pierre-Frédéric Guex : Une information concernant le dragage du "port de Buchillon", qui n'existe pas dans les faits. Nous avons déposé une demande de concession pour les trois pontons existants, pour l'usage de la pêche traditionnelle et le dragage du port. Nous avons envoyé ces demandes à la DGE, dont nous espérons une réponse positive. Dès ce moment, nous ferons les démarches pour préparer un préavis du dragage du port.

6. Préavis N°6/2020 relatif à la rénovation du bâtiment administratif et celui abritant les logements de fonction, demande de crédit de CH 1'250'000.-

La discussion sur le Préavis 6/2020 est reportée selon l'article 75 du Règlement communal et sera traitée lors de la prochaine séance du Conseil communal.

7. Préavis N°7/2020 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2021

M. Gian Dorta donne lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances.

La Présidente ouvre la discussion sur le Préavis.

Personne ne souhaite prendre la parole, la Présidente clôt la discussion.

Le Conseil communal de Buchillon:

- vu le Préavis municipal N°7/2020 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2021
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide à l'unanimité par 14 voix pour :

1. adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2021 tel qu'il figure en annexe au présent Préavis et dont il fait partie intégrante.

8. Postulat de M. Gian Dorta relatif à la défibrillation rapide en cas d'arrêt cardiaque par la mise en place d'un réseau de premiers répondants

M. Gian Dorta : Vous avez tous reçu le Postulat et ses annexes.

M. Gian Dorta donne lecture du Postulat.

Mme Annabel Pulcrano : Je remercie le Dr. Dorta et j'aimerais savoir si la Municipalité souhaite émettre un avis sur le Postulat ?

M. Robert Arn : La première proposition qui nous était parvenue prévoyait de placer le défibrillateur vers le centre administratif, ce qui ne nous était pas paru pertinent ou efficace. En revanche, cette possibilité de recourir à un réseau de spécialistes rapidement mobilisables est très intéressante. La Municipalité va examiner ce Postulat d'un œil bienveillant.

M. Robert Rohrbach : Je soutiens le Postulat de M. Dorta. A bord de chacun des 40 bateaux que nous gérons, nous possédons un défibrillateur, lesquels ont permis de sauver la vie de deux commandants. C'est un appareil qui n'est pas cher et facilement manœuvrable dès qu'on en a les connaissances.

M. François Gabella : Est-ce qu'il y a un risque de tuer la personne en faisant quelque chose de faux ?

M. Gian Dorta : Non, pas dans cette situation. Les personnes qui iront chercher le défibrillateur seront formées à utiliser cet appareil. De plus, ce défibrillateur sait à quel moment il faut le déclencher ou non.

M. Pierre-Frédéric Guex : La première fois qu'on a reçu cette demande, elle ne comprenait pas ce réseau d'aide et il fallait réagir dans les quatre minutes, sinon les chances de survie tombaient en dessous de 50%. Il y a une contrainte de temps. Dans

un village étalé comme Buchillon, est-ce que ça en vaut la peine ?

M. Gian Dorta : Il ne faut pas réinventer la roue. Le système de *First Responder* fonctionne ailleurs déjà très bien. En appelant le 144, la centrale sait déjà où se trouve les *First Responder*. En étant appelé, ceux-ci peuvent prendre le défibrillateur en chemin, donc on gagne du temps. En principe, le temps de réaction est de dix minutes. C'est le massage cardiaque qui est primordial.

Plus personne ne prend la parole, la Présidente clôt la discussion.

On passe à la votation pour la prise en considération du Postulat.

Le Postulat est pris en considération par 13 voix pour et une abstention.

Mme Annabel Pulcrano : Je demande à la Municipalité de bien vouloir se pencher sur le sujet du Postulat.

9. Divers et propositions individuelles

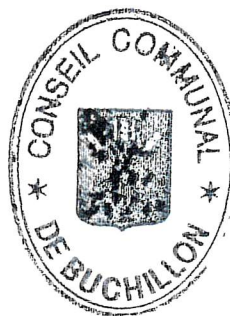
Mme Annabel Pulcrano : La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le mardi 1er décembre 2020. J'espère qu'elle aura lieu dans des conditions plus faciles et avec plus de membres du Conseil communal.

La Présidente lève la séance à 20h33.

La Présidente



Mme Annabel Pulcrano



La Secrétaire



Mme Sandra Breitling

Mme Nathalie Matthey-de-l'Endroit, scrutatrice a participé à la séance en tant que secrétaire du Conseil afin de remplacer Mme Breitling, personne à risque suite au Covid.19, pour l'appel et la prise de note.